

Annex

Princes de **B**ase concernant la **D**émobilisation et
La **R**éinsertion des 2 600 enfants soldats du
Rassemblement **C**ongolais pour la **D**émocratie
Goma - Octobre 2001

Sur la base de l'acceptation par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie dit RCD, du respect total et de l'application systématique et générale des principes de protection des enfants affectés par les conflits armés qui régissent la communauté internationale humanitaire, à savoir :

Mesures Conservatoires de Protection

- Arrêt du recrutement des enfants âgés de moins de 18 ans dans les forces et groupes armés, et dans les milices d'auto défense populaire
 - Arrêt de l'envoi des mineurs* déjà recrutés sur les lignes de front
 - Arrêt de l'utilisation des mineurs à des tâches purement militaires dont le maniement d'armes
 - Intégration dans le processus DDR enfants soldats des mineurs et mineures susceptibles d'exploitation sexuelle ou domestique dans l'armée.
- (Référence Décision n-19 du 15/05/2000 du RCD, Lettre n-177 DEP/ADM-TER/2000 du RCD, Lettre n-112/RCD/CP/KB/QM/2000 du RCD – pièces jointes en annexe)

Mesures accompagnatrices pour la réinsertion

- Recherche pro active des familles et du milieu d'origine (quelque soit la localité d'origine en RDC)
 - Médiation familiale et réunification familiale des enfants démobilisés
 - Priorité au retour dans la communauté de base d'origine pour la réinsertion sociale.
- + Mineur = enfant de moins de 18 ans

Proposition d'un Plan d'Action pour la prise en charge provisoire par l'UNICEF et ses partenaires nationaux et internationaux de deux a trois mois des 2600 enfants soldats du RCD a démobiliser

(suivie d'un plan d'action à moyen et long terme pour la réinsertion sociale, qui sera développé après l'accès et l'assistance aux enfants démobilisés)

Phase I . *Accès aux enfants soldats à démobiliser pour leur pré identification*

Début des activités de la phase I : octobre 2001

- A) Définition des localisations et sites précis où se trouvent actuellement les enfants (camps, bases, unités, front...) par l'ANC du RCD-
Eléments urgents à fournir par les autorités militaires du RCD
- B) Constitution d'équipes mixtes, militaires du RCD et opérateurs sociaux de la société civile, pour la pré identification (passant par une formation préalable sur les techniques d'approche et d'interviews des enfants et collecte de données) *Sélection de partenaires de la société civile pour la partie civile, ong congolaises spécialisées dans le travail social avec les enfants. Formation pouvant être assurée par l'ong SCF UK et le CICR.*
- C) Accès aux sites militaires garanti par le RCD aux équipes mixtes d'enquêteurs pour la pré identification des enfants à démobiliser.
Accès continu a tous les sites militaires aux équipes mixtes porteuses d'un ordre de mission signé par les autorités militaires centrales du RCD.
Assistance en outil d'enquête (fiche d'identification et petit matériel bureautique) et facilitation de transport assure par l'UNICEF aux équipes mixtes d'enquêteurs
Appui aérien pouvant être fourni par la MONUC dans la mesure de ses capacités et zones d'accès.
- D) Préparation et installation des CTO (Centre de Transit et d'orientation)
Identification des sites d'accueil par zone de regroupement, installations des conditions d'accueil, constitution des équipes d'encadrement sociaux....
- E) Préparation et envoi des enfants soldats sur les zones de regroupement (Centre de Transit et d'Orientation : CTO) sous condition de leur démobilisation officielle signifiée par un acte écrit individuel de démobilisation issu de l'autorité militaire centrale du RCD avant leur départ.
Appui au transport par la MONUC , travail effectuée par les équipes mixtes
- + *Il est préconisé trois zones géographiques stratégiques de regroupement dit CTO (Centre de Transit et d'Orientation) en raison de l'éparpillement des enfants soldats a démobiliser dans 8 provinces. Zones identifiées : Goma, Bukavu (2 CTO)*

<p>Cette phase doit être accompagnée d'une campagne de sensibilisation auprès des unités sur le terrain et auprès de tous les responsables militaires sur les mesures essentielles de protection des enfants en situation de conflits armés et sur le processus DDR enfants soldats</p>

Phase II . Regroupement pour une assistance provisoire de 2 a 3 mois aux enfants démobilisés

Début des activités de la phase II : 1er trimestre 2002

A) Lieu de regroupement dans des centres de transit et d'orientation (CTO) .

Stratégiquement par rapport aux 8 provinces et aux nombres d'enfants dispersés, prévoir trois zones de regroupement

dont Goma, Bukavu (2 sites en raison du nombre d'enfants dans les provinces du Sud Kivu, du Katanga et des 2 Kasai) et Kisangani

Gestion des centres de transit sous la responsabilité de partenaires civils avec l'appui du service de sécurité civile, recherche de partenaires pour l'approvisionnement en aliments et divers non food matériel

B) Assistance provisoire de 2 a 3 mois aux enfants démobilisés portant sur :

- Tracing : identification complète des enfants, recherche proactive des familles, médiation familiale en vue de la réinsertion familiale des enfants

Participation du CICR, de SCF UK, des églises et d'ONG locales

- Santé, Nutrition :

Assistance sanitaire et nutritionnelle passant par un check up médical, soins médicaux appropriés.

Participation d'Ong locales et internationales, églises et agences UN.

- Encadrement Psychosocial :

Appui à l'encadrement psychosocial des enfants en vue de les préparer à leur retour à la vie civile et d'identifier les enfants à problèmes ou souffrant de troubles psychologiques légers ou sévères.

Participation d'ong locales et internationales, spécialisées dans l'encadrement psychosocial et la santé mentale

- Orientation :

Evaluation des profils et niveaux des enfants en vue de leur orientation suivant leurs capacités et leurs aspirations

Participation d'ong locales et internationales

- Education alternative : activités diverses relatives à l'alphabétisation, le petit apprentissage en vue de l'occupation, la socialisation et l'aide à l'orientation des enfants, activités diverses récréatives

Participation d'ong locale et internationales

- Travail parallèle d'identification de structures d'accueil et d'accompagnement dans les milieux d'origine des enfants en vue de leur faciliter leur réinsertion sociale tout en aidant la communauté.

Participation d'ong locales et internationales

- Production d'un macaron officiel de démobilisation pour chaque enfant démobilisé (avec le concours des partenaires internationaux) lors de leur séjour dans les CTO.

Cette phase II doit être accompagnée d'une campagne de sensibilisation auprès des familles et de la communauté de base, avec l'aide des partenaires de la société civile sur la prévention à l'enrôlement - ou éviter les ré enrôlements - et sur la préparation à la réinsertion familiale et sociale. Les activités de sensibilisation auprès des militaires doivent suivre leur cours

Phase III. Réinsertion familiale et sociale, projets d'appui après l'orientation des enfants à leur sortie des Centres de Transit et d'Orientation

Début des activités de la phase III : 1er trimestre 2002

- A) Médiation et réunification familiale des enfants
Avec l'appui du CICR, de SCF UK, des églises et d'ong locales
- B) Suivi psychologique des enfants démobilisés et des familles en vue de leur permettre une meilleure réintégration sociale et d'éviter les risques de ré enrôlement
Participation d'ong locales et internationales, des centres de santé et des écoles et centres d'écoutes.
- C) Développement d'activités et de renforcement de projets, en fonction des capacités locales et des bénéfices à la communauté, pour faciliter la réinsertion sociale des enfants.
Participation d'ong locales, des écoles et des services communautaires locaux, Du BIT, du PNUD et de la FAO.

Création et mise en place d'un « Comité Permanent de Suivi sur la Situation des Enfants Affectés par les Conflits Armés » : Comité mixte, regroupant les autorités désignées par le RCD, les agences spécialisées du système des Nations Unies (MONUC, UNICEF, UNHCDH, OCHA, CICR), les ONG internationales (SCF UK, IRC, ...) et les ONG locales (à identifier), chargé du respect et de l'application des Droits de l'Enfant selon les normes du droit régional et international.